

EN HABITATION, QUELLES PRESCRIPTIONS FAUT-IL RESPECTER POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TUYAU ONDULEUX PLIABLE EN ACIER INOXYDABLE ?



RÉPONSE

Les tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable sont autorisés sur les nouvelles installations, le remplacement ou les extensions d'installations existantes dans des bâtiments neufs ou existants.

La pression maximale de service doit être ≤ 500 mbar. Les tuyaux et les raccords associés constituent des kits, appelés PLT et doivent être titulaires de la marque ATG.

Ces kits PLT doivent respecter les règles de pose suivantes :

- Ils sont utilisables en enterré, en élévation ou incorporé. Il est interdit de les engraver dans le béton sans fourreau.
- Un tuyau métallique pliable enterré est placé dans un fourreau assurant sa protection mécanique.
- Le façonnage à chaud est interdit.
- Les raccords et tuyaux doivent être du même fabricant et titulaires de la marque ATG.
- Le raccordement sur canalisation existante doit se faire uniquement avec les raccords du constructeur.
- Les règles de mise en œuvre doivent respecter la NF DTU 61.1 P2.
- Le tuyau acier inoxydable ne doit jamais être apparent sans gaine de protection. Dans ce cas, recouvrir la partie concernée avec une bande adhésive ou bande imprégnée, conforme aux normes XP P 41303 ou XP P 41304.

Remarque : les prescriptions du Cahier des charges CCH 2007-01 devront être également respectées.

Selon le Guide Installations de Gaz, la présence d'un raccord mécanique sur une conduite après compteur d'un bâtiment d'habitation ou de ses dépendances est interdite dans les cas suivants :

- Parcours incorporé ou dans un fourreau
- Traversée d'une gaine non spécifique au gaz
- Passage dans un faux-plafond
- Passage dans un vide sanitaire
- Passage dans une galerie technique
- Traversée des parties communes non ventilées sauf pour la mise en œuvre des organes de coupure.

L'emploi des raccords mécaniques est donc autorisé dans toutes les autres parties situées en maison individuelle ou à l'intérieur d'un logement en bâtiment collectif qu'elles soient ventilées ou non.